

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**COMMUNE DE TOULOGES**  
**66350****COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 JUILLET 2020**

L'an 2020 et le 10 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

**Présents :** Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Khalid NESSAR, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Elodie GARCIA, Marc VALETTE, Catherine BRET, Ludovic MONNE, Laurent ROSELLO, Véronique FERNANDEZ, Camille VOIRY GEY, Bernard PAGES

**Absents excusés ayant donné procuration :** Pascale MICHEL procuration Serge CIVIL

**Secrétaire de séance :** Aurélie PASTOR-BARNEOUD

Le quorum étant atteint, Laurent LOPEZ procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Il est procédé ensuite à l'exposé de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR****I – ADMINISTRATION GENERALE****1 – Modification du tableau du Conseil Municipal**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée de la réception des lettres de démission

- de la conseillère municipale Elise ROUBY, inscrite sur la liste "Encore et Toulouges", en date du 5 juillet 2020, reçue en Mairie le 7 juillet 2020,
- de la conseillère municipale Mireille REBECQ, inscrite sur la liste "Encore et Toulouges", en date du 7 juillet 2020, reçue en Mairie le 8 juillet 2020,
- du conseiller municipal Jean ROQUE, inscrit sur la liste "Encore et Toulouges", en date du 7 juillet 2020, reçue en Mairie le 9 juillet 2020,

Conformément aux articles L.270 du Code Electoral relatif au siège devenu vacant, et L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Secrétariat Général de la Mairie de Toulouges a contacté la personne inscrite à la 8ème position de la liste « *Encore et Toulouges* » Madame Véronique FERNANDEZ, qui a accepté de siéger, pour remplacer le poste vacant d'Elise ROUBY ;

Puis, Gérard CASTANY, inscrit à la 9ème position de la liste « *Encore et Toulouges* », a été contacté, il a refusé de siéger au Conseil Municipal, par courriel en date du 8 juillet 2020.

Enfin, il indique que Madame Camille VOIRY GEY et de Monsieur Bernard PAGES, respectivement inscrits en 10ème et 11ème position sur la liste « *Encore et Toulouges* » ont été contactés, pour remplacer les postes laissés vacants par Mireille REBECQ et Jean ROQUE. Camille VOIRY GEY et Bernard PAGES ont accepté de siéger au conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

**2 – Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres**

Afin, d'optimiser au mieux le temps de la séance, il propose à l'Assemblée, de procéder, pour les commissions élues à la proportionnelle au plus fort reste, au vote à main levée.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des Délégués à la commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions des articles L,1414-2 et L,1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission comprend le Maire, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui sont élus au scrutin secret et à la proportionnelle au plus fort reste.

Il indique qu'il convient de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat.

Après appel des candidatures, se présentent .

#### Pour la liste « Pour vous Toulougiens »

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Laurent LOPEZ	Franck DE LA LLAVE
Eric GARAVINI	Béatrice BAILLEUL
Khalid NESSAR	Serge CIVIL
Aurélié PASTOR-BARNEOUD	Elodie GARCIA
Eric BOSQUE	Martial MIR

#### Pour la liste « Encore et Toulouges »

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Marc VALETTE	Bernard PAGES

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	$29/5 = 5,8$

Liste « Pour vous Toulougiens » :  $22 \text{ suffrages} / 5,8 = 3,79 \text{ sièges}$

Liste « Encore et Toulouges » :  $7 \text{ suffrages} / 5,8 = 1,20 \text{ sièges}$

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 4 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme **Membres Titulaires et Membres Suppléants de la Commission Communale d'Appel d'Offres**, à la proportionnelle au plus fort reste

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Laurent LOPEZ	Franck DE LA LLAVE
Eric GARAVINI	Béatrice BAILLEUL
Khalid NESSAR	Serge CIVIL
Aurélié PASTOR-BARNEOUD	Elodie GARCIA
Marc VALETTE	Bernard PAGES

### 3 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués à la Commission de Délégation de Service Public

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des Délégués à la commission de délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L,1414-2 et L,1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission comprend le Maire, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants qui sont élus au scrutin secret et à la proportionnelle au plus fort reste.

Il indique qu'il convient de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public et ce, pour la durée du mandat.

Après appel des candidatures, se présentent .

**Pour la liste « Pour vous Toulougiens»**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Laurent LOPEZ	Franck DE LA LLAVE
Eric GARAVINI	Béatrice BAILLEUL
Khalid NESSAR	Serge CIVIL
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	Elodie GARCIA
Eric BOSQUE	Martial MIR

**Pour la liste « Encore et Toulouges»**

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Bernard PAGES	Marc VALETTE

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	$29/5 = 5,8$

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 5,8 = 3,79 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 5,8 = 1,20 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 4 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme **Membres Titulaires et Membres Suppléants de la Commission de Délégation de Service Public**, à la proportionnelle au plus fort reste

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Laurent LOPEZ	Franck DE LA LLAVE
Eric GARAVINI	Béatrice BAILLEUL
Khalid NESSAR	Serge CIVIL
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	Elodie GARCIA
Bernard PAGES	Marc VALETTE

**4 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Détermination du nombre d'élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Nicolas BARTHE rappelle à l'Assemblée que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire, qui en est le Président de droit,

Il indique que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend des membres élus par le Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les membres élus et les membres nommés sont représentés en nombre égal, au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Nicolas BARTHE expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que le nombre ne peut pas être supérieur à 16, et qu'il ne peut être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire

Il propose au Conseil Municipal de fixer à **8 (huit)** le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et indique que cette désignation se fera par vote au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Vote pour à l'unanimité

### **5 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Elections des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Nicolas BARTHE rappelle la délibération municipale n°2020/07/04 en date du 10 juillet 2020, qui fixe à 8 (huit) le nombre de membres du Conseil Municipal, siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Nicolas BARTHE indique à l'Assemblée qu'en application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, est élue la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus fort restes. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Se présentent :

#### **Pour la liste "Pour vous Toulougiens"**

- Pascale MICHEL
- Serge CIVIL
- Béatrice BAILLEUL
- Thierry SEGARRA
- Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- Patrice PASTOU
- Sandra FERRER
- Vanessa BLAY

#### **Pour la liste "Encore et Toulouges"**

- Catherine BRET
- Laurent ROSELLO

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	$29/8 = 3,625$

Liste « Pour vous Toulougiens » :  $22 \text{ suffrages} / 3,625 = 6,06$  sièges soit 6 sièges

Liste « Encore et Toulouges » :  $7 \text{ suffrages} / 3,625 = 1,93$  sièges soit 1 siège

Le plus fort reste étant celui de la liste «Encore et Toulouges », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu	6 sièges
La liste «Encore et Toulouges» a obtenu	2 sièges

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Pascale MICHEL
- Serge CIVIL
- Béatrice BAILLEUL
- Thierry SEGARRA
- Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- Patrice PASTOU
- Catherine BRET
- Laurent ROSELLO

Compte tenu de l'importance du rôle des Personnes Qualifiées, au sein du Conseil d'Administration du Centre Comunal d'Action Sociale, Laurent ROSELLO demande au Maire si l'opposition peut présenter des Personnes pour siéger en qualité de Personnes Qualifiées.

Nicolas BARTHE lui répond, que l'équipe "Pour vous Toulougiens", a pris le temps de choisir ces personnes qualifiées, et les 8 postes sont déjà pourvus. Il précise que l'équipe a souhaité travailler avec des personnes qu'elle connaissait, avec des objectifs précis et qui suivent le programme proposé tout au long de la campagne électorale.

## **6 - Elections municipales du 28 juin 2020 - création des commissions municipales - détermination du nombre de membres**

Nicolas BARTHE indique à l'Assemblée que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22, le Conseil Municipal dispose de la faculté d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Il propose d'arrêter à **7 (sept)** le nombre de commissions municipales qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux matières suivantes :

- Sécurité
- Urbanisme – Cadre de vie – Economie – Environnement
- Finances – Contrôle de gestion
- Culture – Patrimoine – Animation – Mémoire
- Education – De la petite enfance à l'adulte de demain
- Sports – Tissu associatif – Santé et bien-être
- Action sociale et Solidarités

Vote pour à l'unanimité.

Il propose de fixer à **6 (six)** le nombre de membres titulaires pour les commissions municipales citées ci-dessus.

Laurent ROSELLO intervient en indiquant qu'avec le choix de fixer à 6 le nombre de membres titulaires aux commissions municipales, le groupe d'opposition n'aura qu'un seul représentant, alors que précédemment, avec 8 membres, l'opposition était représentée par deux personnes. Il demande de porter à 8 le nombre de membres titulaires pour siéger aux commissions municipales, ce qui permettrait au groupe d'opposition de mieux travailler et de s'impliquer davantage dans la vie de la Commune.

Nicolas BARTHE lui répond, qu'il conserve sa proposition de fixer à 6 le nombre de membres, et qu'il fait procéder au vote.

Proposition acceptée par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES),

### **6 – 1 - Désignation des membres de la commission municipale "SECURITE"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Laurent LOPEZ
- Sandra FERRER
- Rudy KLEIN
- Audrey CALVET
- Jean-Charles FESQUET
- Vanessa BLAY

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Laurent ROSELLO

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **SECURITE**.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	29/6 = 4,83

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 4,83 = 4,55 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 4,83 = 1,44 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges  
 La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale "**SECURITE**" :

- Laurent LOPEZ
- Sandra FERRER
- Rudy KLEIN
- Audrey CALVET
- Jean-Charles FESQUET
- Laurent ROSELLO

## **6 – 2 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "URBANISME CADRE DE VIE – ECONOMIE - ENVIRONNEMENT"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Eric GARAVINI
- Khalid NESSAR
- Jean-Charles FESQUET
- Elodie GARCIA
- Franck DE LA LLAVE
- Aurélie PASTOR-BARNEOUD

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Laurent ROSELLO

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **URBANISME – CADRE DE VIE – ECONOMIE - ENVIRONNEMENT**

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	29/6 = 4,83

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 4,83 = 4,55 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 4,83 = 1,44 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale **"URBANISME – CADRE DE VIE – ECONOMIE - ENVIRONNEMENT"** :

- Eric GARAVINI
- Khalid NESSAR
- Jean-Charles FESQUET
- Elodie GARCIA
- Franck DE LA LLAVE
- Laurent ROSELLO

### **6 – 3 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "FINANCES – CONTROLE DE GESTION"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire, est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Laurent ROSELLO intervient en indiquant que, dans certaines communes, afin de favoriser la transparence, c'est l'opposition qui dirige cette commission. Il interroge le Maire pour savoir si la Majorité a la volonté de confier la commission « Finances – Contrôle de gestion » à un membre de l'opposition.

Nicolas BARTHE lui indique que cela ne sera pas le cas.

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Laurent LOPEZ
- Béatrice BAILLEUL
- Eric GARAVINI
- Christine MALET
- Sandrine RABASSE
- Elodie GARCIA

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Ludovic MONNE

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **FINANCES – CONTROLE DE GESTION.**

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	29/6 = 4,83

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 4,83 = 4,55 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 4,83 = 1,44 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale **"FINANCES – CONTROLE DE GESTION"** :

- Laurent LOPEZ
- Béatrice BAILLEUL
- Eric GARAVINI
- Christine MALET
- Sandrine RABASSE
- Ludovic MONNE

#### **6 – 4 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "EDUCATION – DE LA PETITE ENFANCE A L'ADULTE DE DEMAIN"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire, est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Stéphanie GOMEZ
- Christine MALET
- Vanessa BLAY
- Audrey CALVET
- Khalid NESSAR
- Laurent LOPEZ

Pour la liste **"Encore et Toulouges"**

- Véronique FERNANDEZ

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **EDUCATION – DE LA PETITE ENFANCE A L'ADULTE DE DEMAIN** .

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	$29/6 = 4,83$

Liste « Pour vous Toulougiens » :  $22 \text{ suffrages} / 4,83 = 4,55 \text{ sièges}$

Liste « Encore et Toulouges » :  $7 \text{ suffrages} / 4,83 = 1,44 \text{ sièges}$

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale **"EDUCATION – DE LA PETITE ENFANCE A L'ADULTE DE DEMAIN"** :

- Stéphanie GOMEZ
- Christine MALET
- Vanessa BLAY
- Audrey CALVET
- Khalid NESSAR
- Véronique FERNANDEZ



## **6 – 5 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "CULTURE – PATRIMOINE – ANIMATION - MEMOIRE"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire, est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- Thierry SEGARRA
- Martial MIR
- Pascale MICHEL
- Franck DE LA LLAVE
- Eric BOSQUE

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Camille VOIRY GEY

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **CULTURE – PATRIMOINE – ANIMATION - MEMOIRE**.

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	$29/6 = 4,83$

Liste « Pour vous Toulougiens » :  $22 \text{ suffrages} / 4,83 = 4,55 \text{ sièges}$

Liste « Encore et Toulouges » :  $7 \text{ suffrages} / 4,83 = 1,44 \text{ sièges}$

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges  
La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale "**CULTURE – PATRIMOINE – ANIMATION - MEMOIRE.**" :

- Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- Thierry SEGARRA
- Martial MIR
- Pascale MICHEL
- Franck DE LA LLAVE
- Camille VOIRY GEY

## **6 – 6 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "SPORT – TISSU ASSOCIATIF – SANTE ET BIEN ETRE"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire, est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Eric BOSQUE
- Patrice PASTOU
- Sandrine RABASSE
- Martial MIR

- Rudy KLEIN
- Serge CIVIL

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Ludovic MONNE

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale **SPORT – TISSU ASSOCIATIF – SANTE ET BIEN ETRE**

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	29/6 = 4,83

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 4,83 = 4,55 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 4,83 = 1,44 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges  
 La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale "**SPORT – TISSU ASSOCIATIF – SANTE ET BIEN ETRE** ." :

- Eric BOSQUE
- Patrice PASTOU
- Sandrine RABASSE
- Martial MIR
- Rudy KLEIN
- Ludovic MONNE

**6 – 7 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres de la commission municipale - "ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES"**

Nicolas BARTHE précise que le Maire, est Président de droit des commissions municipales, et qu'afin de permettre l'expression pluraliste des élus de l'Assemblée municipale, les membres seront élus au scrutin secret à la proportionnelle au plus fort reste

Après appel des candidatures, se présentent

Pour la liste « **Pour vous Toulougiens** »

- Pascale MICHEL
- Serge CIVIL
- Béatrice BAILLEUL
- Thierry SEGARRA
- Sandra FERRER
- Patrice PASTOU

Pour la liste "**Encore et Toulouges**"

- Catherine BRET

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission municipale «**ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES** »

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	29
Bulletins nuls et blancs	0
Suffrages exprimés	29
Quotient électoral :	29/6 = 4,83

Liste « Pour vous Toulougiens » : 22 suffrages / 4,83 = 4,55 sièges

Liste « Encore et Toulouges » : 7 suffrages / 4,83 = 1,44 sièges

Le plus fort reste étant celui de la liste « Pour vous Toulougiens », elle se voit attribuer le siège restant

La liste «Pour vous Toulougiens» a obtenu 5 sièges

La liste «Encore et Toulouges» a obtenu 1 siège

Sont donc élus comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission municipale **"ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITES ."** :

- Pascale MICHEL
- Serge CIVIL
- Béatrice BAILLEUL
- Thierry SEGARRA
- Sandra FERRER
- Catherine BRET

### **7 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres à l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des Délégués auprès de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture, conformément aux dispositions du décret n°2001-184 du 23 février 2001, article R.2221-5 et aux statuts de l'Office.

Il explique que ces délégués sont au nombre de 10 (dix), et élus à la majorité absolue.

Il rappelle que le Maire est Président de droit et il propose les noms suivants :

- . Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- . Thierry SEGARRA
- . Laurent LOPEZ
- . Christine MALET
- . Stéphanie GOMEZ
- . Pascale MICHEL
- . Franck DE LA LLAVE
- . Sandrine RABASSE
- . Martial MIR
- . Audrey CALVET

Il demande si la liste « Encore et Toulouges », a une liste à présenter.

Laurent ROSELLO répond que l'opposition n'a pas de liste mais souhaite que la majorité ouvre cette commission au groupe d'opposition, afin qu'un membre puisse y siéger. Nicolas BARTHE approuve cette proposition, et propose à la Liste « Encore et Toulouges », de désigner un membre. Laurent ROSELLO propose Véronique FERNANDEZ

Les membres élus à l'unanimité pour siéger au conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Jeunesse et de la Culture sont

- . Aurélie PASTOR-BARNEOUD
- . Thierry SEGARRA
- . Laurent LOPEZ
- . Christine MALET
- . Stéphanie GOMEZ
- . Pascale MICHEL
- . Franck DE LA LLAVE
- . Sandrine RABASSE
- . Martial MIR
- . Véronique FERNANDEZ

Laurent ROSELLO interroge Nicolas BARTHE sur la désignation des Personnes Qualifiées. Nicolas BARTHE lui répond qu'une liste a déjà été établie.

## **8 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE PAYS CATALAN**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, conformément à l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 6 des statuts du SYDEEL Pays Catalan, pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Départemental d'Electricité Pays Catalan.

Il précise que cette désignation s'effectue à la majorité absolue.

Se présentent pour la liste "Pour vous Toulougiens" :

- . Membre titulaire : Khalid NESSAR
- . Membre suppléant : Eric BOSQUE

Unanimité.

## **9 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués au SIVOM DU CANTON DE MILLAS**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation deux délégués titulaires, conformément à l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour représenter la commune au sein du comité syndical du SIVOM du Canton de Millas.

Nicolas BARTHE précise que cette désignation s'effectue à la majorité absolue.

Se présentent, pour la liste "Pour vous Toulougiens" :

- Khalid NESSAR et Laurent LOPEZ

Unanimité.

## **10 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres pour représenter la commune au Conseil d'Administration du collège François Mitterrand**

Nicolas BARTHE rappelle à l'Assemblée que suite aux élections municipales du 28 juin 2020, il convient désormais de désigner les membres qui siégeront au Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand.

Nicolas BARTHE précise que cette désignation s'effectue à la majorité absolue.

Se présentent pour la liste "Pour vous Toulougiens" :

- . Membre titulaire : Stéphanie GOMEZ
- . Membre suppléant : Laurent LOPEZ

Sont désignés à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme membres pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand : **Stéphanie GOMEZ et Laurent LOPEZ et Jean SEGARRA en personne qualifiée**

## **11 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des membres pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'E.H.P.A.D Francis Panicot**

Dossier retiré

## **12 - Elections municipales du 28 juin 2020 - désignation de membre représentant la commune à l'assemblée syndicale UDSIS**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune à l'Assemblée Syndicale de l'UDSIS.

Il rappelle que ce représentant siégera à l'assemblée syndicale, en l'absence du Maire, membre de droit. Il indique également que la commune doit désigner un membre supplémentaire qui siégera à l'Assemblée Syndicale, et qui fera partie du collège de représentants supplémentaires déterminé par le critère de la population INSEE.

Il propose à l'Assemblée de désigner

- Laurent LOPEZ, pour représenter Nicolas BARTHE, Maire
- Christine MALET comme membre supplémentaire

Unanimité.

### **13 - Cessions foncières - désignation d'un adjoint chargé de représenter la collectivité dans les actes administratifs**

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1311-5, le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un Notaire. Il précise que le Maire ne peut dès lors prendre partie en l'acte en tant qu'acquéreur,

Aussi, il précise que vu l'intérêt pour la Collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif, il propose au Conseil Municipal de désigner Eric GARAVINI pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

Vote pour à l'unanimité.

### **14 - Désignation d'un élu en charge des questions de Défense**

Nicolas BARTHE indique à l'Assemblée que la Commune doit désigner un élu en charge des questions de Défense.

Le réseau des correspondants Défense a été mis en place en 2001 (circulaire ministérielle du 26 octobre 2001). Le correspondant Défense a vocation à développer le lien Armée-Nation, son rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux thématiques de défense. Il est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Nicolas BARTHE propose de désigner **Serge CIVIL**, élu en charge des questions de Défense.

Unanimité.

### **15 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués au Comité Technique**

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des Délégués de la commune pour siéger au Comité Technique.

Après appel des candidatures, une seule liste a été présentée et après consultation de l'Assemblée Municipale, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public

Sont proposés comme candidats :

Pour la liste "Pour vous Toulougiens"

<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Laurent LOPEZ	Khalid NESSAR
Aurélie PASTOR-BARNEOUD	Serge CIVIL
Christine MALET	Audrey CALVET

Laurent ROSELLO indique que le groupe d'opposition est contre, car il souhaitait que Marc VALETTE en fasse partie. Nicolas BARTHE le remercie pour sa proposition, mais lui indique que les seuls des élus de la Majorité siégeront au Comité Technique.

Proposition adoptée par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES),

## 16 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)

Nicolas BARTHE informe l'assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des Délégués de la commune pour siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T).

Après appel des candidatures, une seule liste a été présentée et après consultation de l'Assemblée Municipale, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public

Sont proposés comme candidats :

Pour la liste "Pour vous Toulougiens"

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Laurent LOPEZ	Khalid NESSAR
Aurélien PASTOR-BARNEOUD	Serge CIVIL
Christine MALET	Audrey CALVET

Laurent ROSELLO propose Marc VALETTE et Catherine BRET

La proposition des candidats de la Liste « Pour vous Toulougiens » est adoptée par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES),

## 17 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Désignation des délégués au syndicat Intercommunal pour la Promotion des langues Catalane et Occitanes (SIOCCAT)

Nicolas BARTHE informe l'Assemblée qu'après l'installation du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Langues Catalanes et Occitanes (SIOCCAT), conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat.

Nicolas BARTHE précise que cette désignation s'effectue à la majorité absolue.

Se présentent :

### Pour la liste "Pour vous Toulougiens" :

. Membre titulaire : Thierry SEGARRA

. Membre suppléant : Eric GARAVINI

Vote pour à l'unanimité.

## 18 – Désignation des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Dossier retiré.

## 19 - Elections municipales du 28 juin 2020 - désignation des membres pour représenter la commune au PAEN intercommunal

Nicolas BARTHE rappelle à l'Assemblée qu'à la suite des élections municipales du 28 juin 2020, il convient désormais de désigner les membres qui représenteront la commune au PAEN intercommunal de Perpignan Méditerranée Métropole.

Après appel des candidatures, une seule liste a été présentée et après consultation de l'Assemblée Municipale, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public

Se présentent :

### Pour la liste "Pour vous Toulougiens" :

. Membres titulaires : Nicolas BARTHE et Elodie GARCIA

. Membres suppléants : Eric GARAVINI et Jean-Charles FESQUET

Laurent ROSELLO propose Bernard PAGES

La proposition des candidats de la liste « Pour vous Toulougiens » est adoptée, par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES).

## 20 – Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Dossier retiré.

## 21 – Désignation des membres à la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées

Dossier retiré.

## 22 – Désignation des membres au comité de pilotage avec Les Borges Blanques

Dossier retiré.

## 23 - Délégation d'attribution du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Nicolas BARTHE informe le Conseil Municipal que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer directement au Maire et pour la durée de son mandat, diverses attributions relevant de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Il donne lecture de toutes les attributions qui peuvent faire l'objet de cette délégation et invite ensuite le Conseil Municipal à examiner s'il convient de faire application de toutes ces dispositions convenues dans l'article L.2122-22 et de déterminer pour certaines de ces attributions les limites de délégation du Maire, notamment celles citées aux paragraphes 2, 3, 15, 17, 20 et 21.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déléguer au Maire toutes les attributions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux, et de procéder à tous les actes de délimitations des propriétés communales
- 2) De fixer, dans la limite de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,
- ④ De procéder, dans la limite de 600 000 euros, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au « a » de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- ④ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à hauteur de 214 000 € H.T pour les marchés de fournitures et de services, et de 5 350 000 € H.T pour les marchés de travaux),
- ④ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- ④ De passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- ④ De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ④ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal (100 000 euros) ;
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000,00 € pour les communes de moins de 50 000 habitants,
- 17) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 760 euros
- 18) De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code dans sa rédaction antérieure à la loi n°2014-1655 du 29 novembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR) ;
- 20) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal (soit 300 000 €)
- 21) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial; 100 000,00 €
- 22) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme.
- 24) D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25) De demander à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions, jusqu'à 300 000,00 €
- 26) De procéder, dans les limites fixées par le Conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

Nicolas BARTHE précise qu'il rendra compte en début de chaque séance du Conseil Municipal de toutes les décisions prises en vertu de cette délégation.

Laurent ROSELLO intervient en indiquant qu'il a 2 questions :

- concernant le point n°19, il souhaite préciser que la P.V.R a été abrogée par la Loi de 2010, il indique qu'elle n'existe plus, et demande sur quoi le Maire est autorisé à signer ? Nicolas BARTHE lui répond, que son équipe s'est calée au fonctionnement précédent, et lui précise que cela va être vérifié.



- Concernant le point n°4, il reprend les termes énoncés par Nicolas BARTHE, à savoir qu'il est autorisé à signer les marchés à hauteur de 214 000,00 € H.T pour les marchés de fournitures et services, et à hauteur de 5 350 000,00 € H.T pour les marchés de travaux. Il indique qu'il trouve cette délégation très élevée. Il propose de diminuer les seuils.

Nicolas BARTHE répond en lui rappelant qu'ils ont tous les deux étaient élus, et que son équipe a repris le fonctionnement précédent, et termine en indiquant que c'est la Commission d'Appel d'Offres qui tranchera.

Laurent ROSELLO insiste en indiquant que cela le gêne, que le Maire puisse prendre une décision d'attribution de marché avec ces seuils énoncés, et aurait souhaité que le Conseil Municipal conserve cette délégation.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES), donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines d'actions ci-dessus précisés.

***Précisions apportées au sujet de l'alinéa 19 des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal***

- ***Les services de la Préfecture confirmant que la délégation doit être consentie pour l'intégralité de son contenu, seul le législateur peut en modifier sa rédaction***
- ***la P.V.R a été abrogée par la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010 et depuis le 1er janvier 2015, il n'est plu possible de délibérer pour l'instituer.***

***Néanmoins, les délibérations antérieures à cette date continuent de s'appliquer pour les autorisations et déclarations d'urbanisme déposées après cette date.***

***C'est le cas pour la Ville de Toulouges avec la délibération du 23 mai 2007 et le dossier technique qui institue la P.V.R Chiroleu, toujours en cours à cette date.***

**24 - Elections municipales du 28 juin 2020 - Information sur la désignation des Conseillers Municipaux Délégués**

Nicolas BARTHE donne l'information à l'ensemble du conseil Municipal que

- Franck DE LA LLAVE
- Sandrine RABASSE
- Khalid NESSAR
- Béatrice BAILLEUL
- Martial MIR
- Sandra FERRER
- Jean-Charles FESQUET
- Audrey CALVET
- Serge CIVIL
- Elodie GARCIA
- Rudy KLEIN
- Vanessa BLAY
- Patrice PASTOU

ont été désignés Conseillers Municipaux Délégués du Conseil Municipal de la Ville de Toulouges.

Laurent ROSELLO souhaite connaître les délégations attribuées à chaque Conseiller Municipal, ainsi que celles attribuées aux Adjoints.

Laurent LOPEZ lui répond en donnant lecture de toutes les délégations attribuées à chacun.

## II / FINANCES

### 1 – Indemnités des élus – Fixation des taux

Nicolas BARTHE indique au Conseil Municipal que conformément aux articles L .2122-18, 2123-20, 2123-20-1, 2123-22, 2123-23, 2123-24 et 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de fixer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux Délégués,

Il propose

- de fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal Délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes, aux taux suivants :

#### Taux en pourcentage de l'indice brut mensuel 1027 :

- Maire	54,00 %
- 1 <sup>er</sup> Adjoint	19,00 %
- 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> Adjointes	17,00 %
- Conseillers Municipaux Délégués	3,00 %

- d'attribuer la majoration d'indemnités de fonction de Maire et des Adjointes, résultant de l'application des articles L.2123-22 et L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 %, au titre des Communes Chefs Lieu du Canton ou anciens chefs lieu de Canton.

Il indique qu'un tableau récapitulatif sera joint en annexe de la présente délibération, et propose de fixer l'entrée en vigueur de cette délibération à la date de l'installation du nouveau Conseil Municipal, soit le 3 juillet 2020, pour le Maire, les Adjointes, et 4 juillet 2020 pour les Conseillers Municipaux Délégués.

Il précise que cette délibération annule et remplace celles prises par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2008, 28 mars 2001, du 4 juin 2002, du 4 avril 2014, du 12 mai 2015 et du 16 février 2016.

Laurent ROSELLO intervient en indiquant que la Loi permet que le Conseil Municipal peut indemniser l'ensemble des élus, il demande à ce que les élus de l'opposition est une indemnité à hauteur de 6%.

Laurent LOPEZ lui répond que cela ne sera pas possible, car l'enveloppe serait alors dépassée.

Laurent ROSELLO répond que pour ne pas dépasser l'enveloppe il suffirait de réduire les taux proposés.

Proposition adoptée par 22 voix pour et 7 voix contre (celles de Laurent ROSELLO, Catherine BRET, Marc VALETTE, Ludovic MONNE, Camille VOIRY GEY, Véronique FERNANDEZ et Bernard PAGES),

Nicolas BARTHE conclue en indiquant que le fonctionnement a été ouvert à l'opposition.

Il indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 20 juillet 2020

Laurent ROSELLO intervient en indiquant que l'ordre du jour stipulé le terme questions diverses et demande si il peut évoquer un sujet.

Nicolas BARTHE lui répond par l'affirmative.

Marc VALETTE intervient en indiquant qu'il existe deux Syndicats gérés par Perpignan Méditerranée Métropole : le S.P.A.N.C 66 et le Syndicat Basse Castelnou. Il indique qu'il est important que Toulouges soit représenté.

Nicolas BARTHE lui répond qu'il seront attentifs et demande à Marc VALETTE s'il est candidat.

Marc VALETTE lui répond oui.

Laurent ROSELLO souhaite connaître la position de Nicolas BARTHE concernant le vote du Président de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole.

Nicolas BARTHE lui répond qu'au sein de Perpignan Méditerranée il fait partie du groupe "Les Républicains et apparentés", et qu'il s'écarte du Rassemblement National, et précise qu'ils soutiendront la liste animée par Robert VILA, pour faire un barrage républicain au Rassemblement National.

En ce qui concerne la vice-présidence, il indique que la Ville de Toulouges, lors du dernier mandat, a souffert de ne pas être reconnue par une vice-présidence. Aujourd'hui, Toulouges doit compter parmi les vice-présidence. Il termine en précisant qu'il ne s'agit pas deux mandats différents, mais complémentaires.

Séance levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Aurélien PASTOR-BARNEOUD

## LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	EMARGEMENT
Nicolas BARTHE	
Laurent LOPEZ	
Eric GARAVINI	
Christine MALET	
Thierry SEGARRA	
Stéphanie GOMEZ	
Eric BOSQUE	
Serge CIVIL	
Béatrice BAILLEUL	
Jean-Charles FESQUET	
Patrice PASTOU	
Sandra FERRER	
Audrey CALVET	
Vanessa BLAY	
Sandrine RABASSE	
Rudy KLEIN	
Kahlid NESSAR	
Martial MIR	
Franck DE LA LLAVE	
Elodie GARCIA	
Marc VALETTE	
Catherine BRET	
Ludovic MONNE	
Laurent ROSELLO	
Véronique FERNANDEZ	
Camille VOIRY GEY	
Bernard PAGES	